

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. BAYAS-LAFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez BONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléchet, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

8 Août 1878.

Chronique générale.

Le Journal officiel a publié un arrêté concernant une émission 3 0/0 amortissable de 44,542,047 fr.

Cette seconde émission portera sur le solde de la somme prévue par la loi pour le rachat des railways, soit 44 millions. L'émission ne se fera pas à la Bourse de Paris, comme la première fois, par l'entremise des agents de change. Elle se fera, dans tous les départements, par l'intermédiaire des trésoriers-payeurs généraux.

44 millions seront émis de jour en jour au fur et à mesure des demandes des trésoriers. Le taux ne sera pas uniformément fixe ; il variera suivant les conditions du marché financier. Il y aura 270 millions pour le rachat des railways, 48 pour rembourser les travaux faits par les compagnies, 48 pour les travaux à faire par l'Etat, 69 pour la conversion des obligations en travaux publics.

A cet arrêté est jointe une circulaire du ministre des finances, disant que le montant des rentes à négocier sera divisé entre Paris et les départements, et que la part afférente aux départements sera elle-même répartie d'après les ressources des départements.

Voici les concessions annoncées qui commencent. Les confidentiels ordinaires des ministres daignent nous apprendre que ces derniers ne résisteront plus au vœu du conseil municipal parisien et ne feront aucune objection à la célébration de la nouvelle fête dont l'initiative a été prise par cette assemblée. « On ne peut pas, disent ces amis du ministère, empêcher des républicains de célébrer l'anniversaire de la République, et le gouvernement est bien décidé à prêter, dans la mesure du possible, son concours à la ville de Paris. »

La fête commencée le 30 juin et prolongée quinze jours durant, a servi à détourner l'attention du Congrès de Berlin et des mécomptes de notre diplomatie ; quel nouveau fiasco le gouvernement prévoit-il pour le mois de septembre que, d'avance, il encourage de la sorte la bruyante diversion de MM. les conseillers radicaux.

Sans nul doute, le journal de M. Gambetta attendait le retour de M. Dufaure pour lui faire connaître nettement son opinion sur la question d'inamovibilité de la magistrature assise. M. Dufaure est rentré ; la République parle.

Elle ne demande pas qu'on supprime la garantie d'inamovibilité : non, cela ne ferait pas l'affaire de son patron qui, lorsque ses amis seront casés dans les hautes fonctions judiciaires, entend bien qu'ils y meurent en paix. Donc pas de suppression, mais une simple suspension, qui durera... mon Dieu, elle durera tout juste le temps nécessaire pour chasser de leurs sièges les magistrats récalcitrants et y installer les avocats sans cause auxquels on veut du bien. Cela fait, les nouveaux nantis deviendront, à leur tour, inamovibles.

Mais comment concilier les principes et cette façon d'agir ? Rien de plus simple. La

République a ses arguments tout prêts. La magistrature jouit de l'inamovibilité relative, et non de l'inamovibilité absolue ; son privilège a pour point de départ l'investiture que donne chaque nouveau régime : c'est une garantie qu'il accorde entre ses propres caprices, mais non contre ceux de ses successeurs. Traduisez : chaque révolution supprime, en fait, toute l'organisation judiciaire. Le lendemain d'une émeute victorieuse, il n'y a plus un seul tribunal ni un seul juge. Pour que le cours de la justice reprenne, il faut une nouvelle et universelle investiture. C'est à cela que conduit la captieuse argumentation du journal gambettiste. Mais que lui importe ?

Les Tablettes d'un Spectateur disent que « les relations entre M. Savary et M. Dufaure, qui étaient depuis longtemps déjà assez froides, sont aujourd'hui plus que tendues. » Il paraîtrait que M. le garde des sceaux « avait laissé des notes au directeur du personnel relativement au mouvement judiciaire en préparation, et que M. le sous-secrétaire d'Etat, sans trop tenir compte des notes de son chef, aurait cru devoir, de sa propre initiative, donner à ce mouvement une étendue et un caractère plus qu'accentués.

M. Dufaure n'a pas caché à M. Savary sa mauvaise humeur lorsque le sous-secrétaire d'Etat lui a présenté son mouvement, et, quoi qu'en disent les journaux officieux, il a mis complètement de côté le travail du sous-secrétaire d'Etat et refait en entier celui qui était consigné dans ses notes précédentes.

Ces dissentiments sont à rapprocher des bruits de la prochaine retraite de M. Dufaure, ou tout au moins de la nouvelle que le National réédite sans la moindre réserve officieuse :

« La Gironde reproduit un bruit qui, dit-elle, circule depuis quelques jours. Il serait question d'offrir à M. Dufaure de conserver la présidence du conseil sans portefeuille et de proposer à un membre de la majorité ou à un sénateur républicain le portefeuille de la justice. »

M. Le Royer ou M. Martel sont indiqués par certains journaux comme attendant le portefeuille que M. Savary ne trouverait pas, du reste, trop lourd pour son dévouement républicain.

Nous lisons dans une correspondance de Paris :

« Pourquoi M. de Marcère, qui ne devait revenir à Paris qu'à la fin du mois, y est-il attendu en ce moment, si même il n'y est déjà arrivé ? Pourquoi M. le ministre de l'intérieur se propose-t-il de donner aux affaires deux journées de ce repos qu'il avait si bien gagné ? »

Il y a plusieurs explications de cet incident imprévu, et je ne suis pas à même d'indiquer la meilleure.

D'après les uns, M. de Marcère serait rappelé par l'affaire du congrès ouvrier : les organisateurs de cette entreprise, ayant été invités par le préfet de police à suspendre leurs préparatifs, auraient déclaré qu'ils en appelleraient au ministre, et lui auraient fait demander une audience par quelques députés influents, de ceux auxquels on ne refuse point semblable marque de condescendance. Ce serait donc pour recevoir les « délégués

de la démocratie ouvrière » que M. de Marcère reviendrait à Paris.

Suivant une autre version, il s'agirait d'une entrevue réclamée d'urgence par les députés de Vaucluse, auxquels on n'a pas encore sacrifié M. du Demaine, et qui exigent définitivement sa révocation.

Enfin, troisième motif allégué : M. de Marcère reviendrait pour faire sa paix avec M. Dufaure, très-irrité des attaques du National à son adresse et à celle du général Borel.

Il serait curieux que le beau zèle du National n'eût servi qu'à compromettre son meilleur ami !

Ce qui est certain, c'est que ce zèle n'a pas été fort bien vu du groupe politique auquel M. Dufaure appartient. Le centre gauche fait relever par tous ses organes l'attitude singulière d'un officieux qui tire à boulets rouges sur les collègues de son patron. Le Nord, un de ces confidentiels, demande à quoi visent ces attaques ? A renverser le président du conseil ? Mais ce serait abominable ! A lui arracher les concessions auxquelles il se refuse ? Ce serait une outrecuidance et sottise prétention, car « M. Dufaure, dit le Nord, ne s'abaissera jamais à être l'exécuteur des volontés d'un comité quelconque. » Dieu le veuille ! Dans tous les cas, la parole est hardie, au moment même de la formation du comité des gauches avec les intentions que vous savez. »

Le Journal officiel a donné la nomination de M^{lle} Dodu comme chevalière de la Légion d'Honneur. Nous avons, il y a quelques jours, rappelé la courageuse conduite de cette jeune fille durant la guerre de 1870. M^{lle} Dodu n'aura pas eu besoin d'attendre l'avènement de M. Gambetta pour obtenir la récompense due à ses services, mais on peut néanmoins s'étonner du retard mis à octroyer une croix bien gagnée.

La Marseillaise conçoit des soupçons sur le républicanisme de M. le général marquis de Galliffet :

« Je reconnais d'ailleurs que M. de Galliffet a parfaitement défini les républicains de raison. Ce sont ceux qui sont pour la République quand la République est la plus forte. M. de Morny connaissait déjà cette conviction politique, il l'appelait le côté du manche. »

Mais je me permettrai à mon tour de donner un conseil à M. Gambetta.

Qu'il se défie de ses amis les généraux. Il a déjà fait arriver M. Chanzy, et cela ne lui a pas réussi. Je crois qu'il agira sagement en prenant ses précautions contre les républicains de raison, qui, je ne sais comment, finissent toujours par trouver une raison pour ne pas être républicains. »

Mais ils retrouvent simplement la raison, et alors ils quittent la République. C'est la logique dans la versatilité.

Il est bruit, dans nos sphères politiques, que le général Borel aurait demandé au général de Galliffet des explications sur l'authenticité de sa conversation avec un reporter du journal le Républicain de l'Allier, et il paraîtrait que, si réellement le général de Galliffet, se départant de la réserve imposée aux militaires dans les choses politiques,

affirme avoir tenu ladite conversation, une mesure disciplinaire sera immédiatement prise contre lui.

En tout cas, annonçons que, depuis jeudi dernier, le Cercle républicain de la rue Lepeletier a reçu une lettre du général de Galliffet demandant à être reçu comme membre permanent.

Un journal de l'Aveyron raconte un scandale inouï qui s'est passé à Prévinières, arrondissement de Villefranche.

Il y avait là trois religieuses qui faisaient la classe aux enfants de la commune, et habitaient une maison construite, par voie de souscription privée, sur un terrain communal dont le conseil municipal leur avait accordé la jouissance. Pourquoi la préfecture voulut-elle les déloger ? C'est ce qu'on ne s'explique pas bien.

Toujours est-il que, le 25 juillet, le sous-préfet de Villefranche, un M. Bruart, arriva, escorté de quinze gendarmes, somma la supérieure de déguerpir et engagea avec elle un dialogue biblique, lui parlant de scandale, de saint Pierre, du paradis, etc. La foule avait envahi la maison ; le curé de l'endroit lui persuada de se dissiper.

Néanmoins, dit le journal en question, quatre retardataires furent arrêtés ; ils passèrent toute la nuit emmenotés et gardés par les gendarmes, et furent relâchés le lendemain sur l'ordre de M. le procureur de la République.

Les femmes n'avaient pas suivi. Elles furent poussées, traînées hors du couvent. Alors vint le tour des sœurs qui étaient ainsi restées seules en présence de leurs agresseurs continuant de protester par leurs paroles et par leur inertie contre la violence dont elles étaient l'objet.

Sur l'ordre du sous-préfet, un gendarme prit la supérieure par le bras et la conduisit dehors ; deux fois il s'arrêta et deux fois la religieuse montra, par son attitude, son intention de ne sortir que par la force ; il fallut la mener jusqu'au dehors du couvent.

Une seconde religieuse fut prise entre deux gendarmes qui, un par chaque bras, l'entraînèrent sur la voie publique. La troisième et la quatrième, qui n'étaient qu'accidentellement à Prévinières, sont également expulsées par la force, et elles sont suivies de quelques enfants, qu'à cause de leur âge peu avancé les parents leur avaient confiés à titre de pensionnaires.

Elles sont ainsi expulsées à huit heures et demie du soir, après avoir subi durant quatre heures les inconvenantes objurgations du sous-préfet ; elles devront quêter, où elles croiront pouvoir le trouver, un gîte pour la nuit. Mais tous leurs effets sont restés dans le local d'où elles viennent d'être chassées ; elles demandent l'autorisation d'en retirer les habits, le linge qui leur est nécessaire ; deux d'entre elles ajoutent qu'elles viennent d'arriver avec un temps pluvieux, que les vêtements qu'elles portent sont mouillés, qu'il leur en faudrait d'autres ; tout sera refusé ; il faut qu'elles-mêmes et les enfants dont elles ont la charge aient recours à la générosité des voisins pour ne pas manquer des objets de première nécessité.

Après ce bel exploit, le sous-préfet s'en fut coucher, et sur son ordre les gendarmes firent des patrouilles toute la nuit, comme à Anzin.

Voilà du coup un sous-préfet qui mérite de l'avancement.

LE BALLON CAPTIF.

Le grand ballon captif de M. Giffard continue à

exciter vivement la curiosité parisienne. Il avait été pendant deux jours contraint par le vent à suspendre ses ascensions, mais il les a reprises dimanche et lundi, et on est obligé de faire queue pour monter dans la nacelle. Lundi, à quatre heures trente, le ballon n'avait pas fait moins de douze ascensions. Ce succès n'est point étonnant, quand on a tenté de franchir une fois le pont-volant qui relie la nacelle au sol.

Rien de plus agréable et en même temps de moins dangereux que de monter dans le gigantesque appareil de M. Giffard. Le ballon s'élève légèrement, sans secousse; on ne se sent point monter, la terre s'éloigne, elle semble diminuer sous vos pieds, et en même temps la magnifique panorama de Paris et de la campagne environnante se déroule à vos yeux. On se figure difficilement un plus grandiose spectacle. Paris, la grande ville, ressemble aux jouets de Nuremberg, les hommes ne sont plus que des points noirs, les omnibus et les tramways sont réduits à la grosseur d'un escargot, les buttes Montmartre semblent un petit tas de sable, le Mont-Valérien lui-même prend des proportions lilliputiennes. Quel charmant spectacle que cette Seine se déroulant en mille replis dans la campagne! Meudon, Boulogne, Saint-Cloud, Suresnes, Saint-Germain, sa forêt, Saint-Denis, etc., que de jolis endroits! On se demande jusqu'où la vue s'étendrait si la brume disparaissait et si l'on était armé de puissantes jumelles!

Le ballon captif de M. Giffard présente de telles conditions de sécurité que l'on n'éprouve pas la moindre émotion; on circule dans la nacelle avec autant d'insouciance que l'on fait le tour de sa chambre, et pas le moindre vertige, car on est isolé dans l'espace et on n'a pas à considérer cette ligne verticale que présente au regard le mur des monuments ou des tours.

Les personnes qui sont soumises au vertige ne doivent pas suivre des yeux le câble qui se déroule, mais regarder au loin et considérer l'horizon.

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises des conditions dans lesquelles avait été construit ce gigantesque ballon; nous avons donné tous les détails sur les matériaux qui ont été employés, sur le temps qu'a nécessité une pareille entreprise, nous n'y reviendrons pas aujourd'hui; nous ne dirons, sur la nacelle, que quelques mots que nous empruntons à l'opuscule de M. Gaston Tissandier.

La nacelle du ballon captif est construite en bois de noyer; elle a une forme annulaire et présente l'aspect d'un balcon circulaire au centre duquel le câble se relie au cercle supérieur.

Cette nacelle a six mètres de diamètre; la galerie où circulent les voyageurs est à double fond et comprend seize compartiments qui contiennent des sacs de lest remplis de grenaille de plomb, des cordes d'arrêt, des guide-ropes, des ancres d'atterrissage et des grappins de fer.

On le voit, tout est prévu pour qu'en cas de la rupture improbable de l'énorme câble, l'ascension libre s'effectue sans le moindre danger. M. Giffard a choisi en outre pour capitaines de bord des aéronautes-experts: MM. Eugène et Jules Godard et Camille Dartois.

Revenons à la nacelle: ce balcon circulaire a 1 mètre de large, l'espace annulaire central est de 4 mètres. Le parapet de ce balcon a 1 mètre 20 de hauteur. La nacelle est garnie d'une étoffe de drap vert qui orne sa galerie; des cordelettes verticales laissent entre elles un espace suffisant pour que les voyageurs puissent passer la tête, mais non le corps tout entier.

Si le câble cassait, on en serait quitte pour une ascension libre, accomplie dans les conditions les plus complètes de sécurité, grâce à la présence des habiles aéronautes qui accompagnent les voyageurs.

En descendant de la nacelle, les voyageurs reçoivent une médaille commémorative en cuivre doré, véritable objet d'art, gravé par M. Trottin.

LES GRÈVES.

La grève des cochers à Paris se généralise: mardi matin, 150 voitures de la Compagnie Camille (chapeaux blancs) sont restées en remise. Les cochers ont refusé de travailler.

La chambre syndicale des cochers, qui se compose de quinze membres, s'est réunie avant-hier matin, à dix heures, en son local, pour y délibérer sur les mesures à prendre dans la grève actuelle.

Nous lisons dans le *Propagateur*:

« La grève a repris dans le bassin houiller

d'Anzin, section de Saint-Waast. Les mineurs, au nombre de 11 à 1,200, appartenant aux fosses Davy, Dutemple et la Réussite, ont refusé de prendre le travail. Les grévistes restent chez eux; ils ne parcourent plus les rues comme à la dernière grève. »

Le XIX^e Siècle publie, de son côté, la dépêche suivante:

« Valenciennes, 6 août.

» Quatre cent soixante ouvriers ont refusé de descendre aux fosses Réussite, Davy et Dutemple.

» Un meneur du nom de Ledent, qui avait été expulsé de la Compagnie il y a six mois, a été arrêté.

» La Compagnie a décidé qu'elle remettrait leur livret aux mineurs qui refuseraient de travailler, et qu'elle leur signifierait de quitter immédiatement le logement qu'elle met à leur disposition.

» On croit que l'incident n'aura pas de suites.

» Un escadron de cavalerie et une brigade de gendarmerie sont arrivés sur les lieux. »

Nous apprenons, d'autre part, que les puddleurs d'une usine d'Anieux, canton de Chambon (Loire), viennent de se mettre en grève, réclamant une augmentation de 50 centimes par 1,000 kilogrammes de fer ou d'acier puddlés.

La grève d'une centaine d'ouvriers tisseurs d'Héricourt (Haute-Saône) est confirmée.

Etranger.

Berlin, 6 août.

Le bruit court, ici, que le cabinet de Vienne serait à la veille d'envoyer à la Porte une sorte d'ultimatum pour la mettre en demeure de faire cesser les difficultés qui entravent l'œuvre de l'occupation autrichienne en Bosnie.

De Vienne, on télégraphie que l'Autriche a signifié à la Turquie que si elle refuse la signature de la convention, l'ambassadeur autrichien quittera Constantinople et toutes relations diplomatiques seront interrompues entre les deux puissances.

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE À VIENNE.

L'empereur a fait avant-hier, à midi, une visite à l'impératrice Eugénie à l'hôtel impérial. Le prince Hohenlohe, grand-maître de la cour, attendait l'empereur dans le vestibule; l'impératrice Eugénie qui s'était avancée jusqu'à l'escalier a été saluée très-cordialement par Sa Majesté.

La visite a duré une demi-heure. Un peu avant l'arrivée de l'empereur, l'archiduc Albert était allé saluer l'illustre voyageuse.

Dans l'après-midi, l'ambassadeur d'Allemagne, prince de Reuss, s'est présenté à l'hôtel impérial et a fait une visite d'une heure à l'impératrice.

Dans la soirée, l'impératrice Eugénie a fait une courte promenade en voiture dans les rues de Vienne. La population l'a saluée partout sur son passage avec des démonstrations de respectueuse sympathie.

On ne sait rien de positif touchant le but du voyage de l'impératrice à Vienne. Un journal prétend que sa présence dans la capitale d'Autriche se rattache au projet de mariage du prince Louis, son fils.

Il vient d'être donné dans le parc impérial de Schönbrunn, en l'honneur de l'impératrice Eugénie, un dîner de gala auquel ont assisté plusieurs archiducs, le comte Andrassy et plusieurs grands dignitaires de la cour.

Un nouveau meeting pour l'Italia irredenta doit être tenu dimanche à Livourne.

Nous ne savons où veulent en venir les Italiens; mais s'ils comptaient sur l'Allemagne, ils pourraient se tromper, à en juger par le langage des feuilles prussiennes qui sont fort dures pour eux.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dit même textuellement que si ces menées continuent, on ne pourrait blâmer l'Autriche-Hongrie « de demander raison à l'Italie de ses provocations incessantes, ni faire un reproche

à l'Allemagne de laisser l'Autriche, son amie, mettre l'Italie à la raison. »

Les Italiens peuvent revoir de nouvelles batailles de Custozza et de Lissa; ils ne sont pas de force à tenir tête à l'armée autrichienne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

DISTRIBUTION DES PRIX DU COLLÈGE DE SAUMUR.

La distribution des prix aux élèves du Collège communal de Saumur a eu lieu lundi, à une heure et demie, sous la présidence de M. Huet, sous-préfet de Saumur.

M. Huet était assisté de M. le maire de Saumur, de plusieurs conseillers municipaux, et de bon nombre de parents d'enfants.

La séance a été ouverte par le discours académique d'usage, prononcé par M. Seners, professeur de rhétorique, puis M. le Sous-Préfet a pris la parole.

Nous nous faisons un devoir de publier les noms de nos jeunes concitoyens qui se sont distingués pendant l'année dans leurs études et ont reçu, avec des couronnes, la récompense de leurs labeurs.

LISTE DES LAURÉATS.

PRIX D'HONNEUR (*Discours français*), Léon Basset, de Louzy (Deux-Sèvres).

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE. — 1^{er} Prix, Léon Basset; 2^e, Anselme Girard.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL. — 1^{er} Prix, Henri Huet; 2^e, Charles Chantoiseau.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — 1^{er} Prix, Etienne Gratien; 2^e, Ferdinand Girard.

PRIX SPÉCIAUX de témoignages de satisfaction: Henri Huet, Charles Chantoiseau, Anselme Girard, Léon Basset, Marc Boudent, Ferdinand Girard, Baptiste Auriou, Etienne Gratien, Célestin Eveillard, Joseph Clerc, Ernest Méfray, Adrien Salmon, Louis Geslin, Adrien Mesnet, Charles Basley, Victor Cottereau, Lucien Papin, Charles Ronel, Gustave Joyeux, Eugène Gaultier, Paul Julienne, Louis Lamothe, Jules Beaumont, Paul Brochard, Auguste Thibault, Jules Rouxel, Albert Doyalle, Paul Luard, Anatole Choyer, Victor Meyer, Maurice Meyer, Auguste Bouchet, Joseph Boucault, Georges Christiani, Albert Chavet, Henri Girault, Célestin Méon, Clodomir Turquois, Emile Abellard, Ernest Hubert, Georges Gigault, Georges Grellet, Jules Frenzer, Albert Cholet, Georges Bouin, Ernest Guitton, André Favaron, Adolphe Guillemé, Henri Gaudicheau.

Instruction religieuse. — Première division: Henri Huet et Léon Basset. — Deuxième division: Adrien Salmon et Henri Gaudicheau. — Troisième division, troisième communion: Charles Chantoiseau et Albert Cholet. Deuxième communion: Victor Cottereau et Jules Rouxel. Première communion: Léon Gasnault.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE (division supérieure). — *Classe de philosophie.* — Dissertation française, Anatole Choyer. Histoire et géographie, Anatole Choyer. Mathématiques, Anatole Choyer. Physique et chimie, Marcel Ménager.

Classe de rhétorique. — Excellence, Louis Lamothe. Discours français, Léon Basset. Discours latin, Léon Basset. Version latine, Louis Lamothe. Version grecque, Léon Basset. Histoire et géographie, Louis Lamothe. Géométrie et cosmographie, Léon Basset. Sciences physiques et naturelles, Louis Lamothe.

Classe de seconde. — Prix unique, Charles Ronel.

Classe de troisième. — Excellence, Eugène Gaultier. Version latine, Marc Boudent. Thème latin, Joseph Clerc. Version grecque, Marc Boudent. Composition française, Eugène Gaultier. Récitation classique, Eugène Gaultier. Histoire et géographie, Marc Boudent. Mathématiques, Marc Boudent.

DIVISION DE GRAMMAIRE. — *Classe de quatrième.* — Excellence, Marc Boudent. Version latine, Paul Brochard. Thème latin, Paul Brochard. Langue française, Albert Delalande. Version grecque, Paul Brochard. Récitation classique, René Decourt. Histoire et géographie, Albert Chavet. Mathématiques, Paul Brochard.

Classe de cinquième. — Prix unique, Jules Rouxel. Dessin linéaire, Paul Brochard.

Classe de sixième. — Excellence, Adrien Mesnet. Version latine, Emile Abellard. Thème latin, Adrien Mesnet. Langue grecque, Adrien Mesnet. Langue française, Anselme Girard. Récitation classique, Adrien Mesnet. Histoire et géographie, Adrien Mesnet. Calcul, Anselme Girard. Ecriture et dessin, Anselme Girard.

DIVISION ÉLÉMENTAIRE. — *Classe de septième.* — Excellence, Armand Crié. Version latine, Eugène Cordier. Thème latin, Georges Carichou. Langue française, Georges Carichou. Récitation classique, Georges Carichou. Histoire, Armand Crié. Géographie, Georges Carichou. Calcul, Gabriel Péramy.

Classe de huitième. — Excellence, Abel Poulet. Langue latine, Paul Mayet. Langue française, Paul Mayet. Récitation classique, Paul Mayet. Histoire et géographie, Abel Poulet. Calcul, Abel Poulet. Ecriture et dessin, Emile Delamare et Paul Mayet.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL. — *Troisième année.* — Excellence, Henri Huet. Morale et littérature, Henri Huet. Histoire et géographie, Henri Huet. Mathématiques, Henri Huet. Physique et chimie, Henri Huet. Histoire naturelle, Jules Beaumont. Comptabilité, Henri Huet. Dessin linéaire et d'ornement, Henri Huet.

Deuxième année. — Excellence, Auguste Thibault et Jean Herbault. Langue française, style et composition, Auguste Thibault et Paul Julienne. Orthographe, Henri Gaudicheau et Hippolyte Jeanniot. Histoire, Armand Guichon et Auguste Thibault. Géographie, Auguste Thibault et Paul Julienne. Récitation classique, Paul Julienne et Auguste Gué rineau.

Mathématiques appliquées aux arts et à l'industrie. — Géométrie, levé des plans, cubage, Henri Christiani et Auguste Vinsonneau. Arithmétique, Auguste Vinsonneau et Auguste Thibault. Physique et chimie, Auguste Thibault et Paul Julienne. Histoire naturelle, Paul Julienne et Auguste Thibault. Comptabilité et tenue des livres (partie double), Auguste Thibault et Albert Delanay. Calligraphie, Eugène Simon et Ludovic Mackintosh. Dessin linéaire et d'ornement, Hippolyte Jeanniot et Auguste Gué rineau.

Première année. — Excellence, Charles Chantoiseau et Eugène Cordier. Composition française, Victor Meyer et Edouard Thauraux. Orthographe, Georges Christiani et Adrien Salmon. Récitation classique, Georges Christiani et Adrien Salmon. Histoire, Baptiste Auriou et Eugène Cordier. Géographie, Eugène Trouvé et Baptiste Auriou. Mathématiques usuelles, arpentage, levé des plans, nivellement, arithmétique, Louis Geslin et Baptiste Auriou. Géométrie, André Favaron et Charles Chantoiseau. Histoire naturelle, André Favaron et Eugène Cordier. Comptabilité et tenue des livres (partie simple), Célestin Méon et Charles Chantoiseau. Calligraphie, Alfred Séchet et Charles Chantoiseau. Dessin linéaire et d'ornement, Ernest Méfray et Louis Gandin.

Année préparatoire. — Excellence, Victor Cottereau et Georges Gigault. Composition française, Ernest Guitton et Georges Gigault. Orthographe, Ernest Guitton et Victor Cottereau. Lecture, Albert Cholet et Charles Basley. Récitation, Charles Basley et Georges Gigault. Histoire, Léon Tremblay et Charles Basley. Géographie, Ernest Guitton et Victor Cottereau. Arithmétique, problèmes usuels, Victor Cottereau et Ernest Guitton. Géométrie et arpentage, Célestin Eveillard et Charles Neveu. Histoire naturelle, Victor Cottereau et Charles Basley. Calligraphie, Henri Epagneul et Ernest Guitton. Dessin linéaire, Joseph Boucault et (ex æquo) Charles Neveu et Alphonse Nonet.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — *Première classe.* — Première division. — Excellence, Gustave Joyeux et Georges Grellet. Lecture, Georges Grellet. Ecriture, Prosper Béas. Grammaire et orthographe, Gustave Joyeux. Récitation, Prosper Châlot. Histoire, Georges Grellet. Géographie, Georges Grellet. Calcul, Gustave Joyeux.

Deuxième division. — Excellence, Ferdinand Girard et Etienne Gratien. Lecture, Ferdinand Girard et Emmanuel Chaillou. Ecriture, Emmanuel Chaillou et Ferdinand Girard. Grammaire et orthographe, Etienne Gratien et Ferdinand Girard. Récitation, Ferdinand Girard et Etienne Gratien. Histoire, Ferdinand Girard et Auguste Bouchet. Géographie, Ferdinand Girard et Etienne Gratien. Calcul, Charles Allard et Ferdinand Girard. Dessin linéaire, Gaston Gohérand et Jules Frenzer.

Deuxième classe. — Première division. —

